

La Présidente

Madame, Monsieur,

Les tarifs de restauration dans les lycées de Bourgogne Franche Comté sont identiques depuis 5 ans, la Région ayant souhaité les « geler » à partir de 2017. La forte inflation sur les denrées alimentaires que nous connaissons depuis le début de l'année (supérieure à 10%), et le maintien de repas diversifiés et de qualité dans les établissements scolaires, nous ont conduit à décider d'une hausse modérée de 5% des tarifs à compter du 1^{er} janvier prochain (soit pour le forfait 5 jours une augmentation de 16 centimes pour un repas, qui passe ainsi de 3,25 euros à 3,41 euros). La Région prend par ailleurs une part de la hausse des coûts à sa charge.

Cette augmentation s'applique également aux tarifs d'internat.

Afin que la restauration scolaire et l'internat restent accessibles à tous, je vous informe des différentes aides dont vous pouvez bénéficier, pour l'essentiel d'entre elles sous condition de ressources.

1. Une aide financière à tous les boursiers internes et demi-pensionnaires

Pour en bénéficier, vous n'avez pas de démarche à faire, votre établissement se charge du calcul de votre facture en déduisant l'aide régionale. Elle concerne les dépenses de demi-pension (forfaits 3, 4 ou 5 jours) d'internat et à hauteur de 130 à 150€ pour les demi-pensionnaires et de 230 à 330€ pour les internes, suivant le niveau de bourse.

Cette aide a été revalorisée en 2022-2023 afin que la revalorisation compense intégralement l'augmentation des tarifs.

2. Une nouvelle aide pour les familles non boursières en 2023

La Région met en place à partir de janvier 2023 une nouvelle aide sous condition de ressources pour les familles qui ne perçoivent pas de bourse de l'Education Nationale. Cette aide est de 100€ pour la restauration (pour les forfaits) et de 180€ pour l'internat.